

Fondée en 1919. Membre de la FIFA, de la CAF et de L'UNIFFAC

## COMITÉ DE NORMALISATION



N/Réf.: FECOFA/CONOR\_01 /\(\infty\)\

## **COMMUNIQUE DE PRESSE OFFICIEL**

CONCERNE: Appel de la Fédération Royale Marocaine de Football contre la suspension du sélectionneur de son équipe nationale à la suite de son comportement envers le joueur Chancel MBEMBA MANGULU durant la CAN Côte d'Ivoire 2023

Le comportement de l'entraineur de l'équipe nationale du Maroc, Walid REGRAGUI, envers le joueur Chancel MBEMBA MANGULU, Capitaine de l'équipe nationale de la RDC, les Léopards, à l'issue du match n° 23 a été qualifié, par décision n° DC23122-AFCON-24.01.2024 rendue le 24 janvier 2024, de voie par le Jury Disciplinaire de la CAF. L'entraineur avait écopé d'une suspension de quatre matches dont deux avec sursis pour voie de fait de 5.000 USD d'amende.

La Fédération Royale Marocaine de Football a interjeté appel contre cette décision et malgré les aveux circonstanciés dudit entraineur, et confirmés par les images qui ne laissent l'ombre d'aucun doute, la Commission d'appel a, contre toute attente, tout bonnement annulé la décision en date du 26 janvier 2023.

Convaincue du caractère totalement injustifié de cette annulation, la Fédération Congolaise de Football association (FECOFA) annonce son intention de porter l'affaire devant le Tribunal arbitral du Sport (TAS), dès réception de la décision motivée, conformément aux dispositions en vigueur.

Fait à Kinshasa, le 28 janvier 2024

Innocent KIBUNDUKU

ecrétaire Généra

RAWBANK

Tél. +243 89 8 124 682

E-mail. secretariat@fecofa.cd